

Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Les “villes intelligentes” doivent-elles rendre les politiques urbaines “acceptables” ou “discutables” ?

Jérôme Boissonade

▶ **To cite this version:**

Jérôme Boissonade. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Les “villes intelligentes” doivent-elles rendre les politiques urbaines “acceptables” ou “discutables” ?. “Territoires intelligents” : un modèle si smart ?, 2018. halshs-02319687

HAL Id: halshs-02319687
https://shs.hal.science/halshs-02319687

Submitted on 18 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BIBLIOTHÈQUE DES TERRITOIRES

Didier Desponds
Ingrid Nappi-Choulet



Territoires intelligents : un modèle si smart ?

ESSEC BUSINESS SCHOOL

l'aube

Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Les « villes intelligentes » doivent-elles rendre les politiques urbaines « acceptables » ou « discutables » ?

Jérôme Boissonade[1]

> « Ainsi, la condition première d'incorporation des objets techniques à la culture serait que l'homme ne soit ni inférieur ni supérieur aux objets techniques, qu'il puisse les aborder et apprendre à les connaître en entretenant avec eux une relation d'égalité, de réciprocité d'échanges : une relation sociale en quelque manière […] Le groupement industriel n'est pas le seul que l'on puisse réaliser avec des objets techniques : on peut aussi réaliser des groupements non productifs qui ont pour fin de relier par un enchaînement réglé de médiations organisées l'homme à la nature, de créer un couplage entre la pensée humaine et la nature. Le monde technique intervient ici comme système de convertibilité. »
>
> Gilbert SIMONDON, 1989 [1958] : 88, 252.

Introduction

« La "*smart city*" peine à séduire les Français. […] Le modèle de villes denses et connectées est rejeté […] Les promoteurs de la "*smart city*" vont devoir déployer des trésors de pédagogie ou

1. Architecte, maître de conférences en sociologie, UMR 7218 LAVUE (équipe AUS), Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO).

réviser leurs plans. » (Allix, 2017) La question de « l'acceptabilité sociale » de la ville intelligente, et plus largement des « territoires intelligents », n'est pas un problème mineur. Les risques de remise en cause frontale des projets qui se mettent en place, bien éloignés des souhaits de Gilbert Simondon, sont en effets réels. Les dispositifs sécuritaires, par exemple, sont aujourd'hui une demande centrale des collectivités et des particuliers à l'initiative des projets de *smart cities*. Si les bénéfices obtenus ne sont pas à la hauteur des concessions réalisées, ces dispositifs pourraient être considérés à l'avenir comme une menace pour la conduite des affaires publiques et pour celle de la vie privée[1].

Les démarches d'« acceptabilité sociale » visent donc à favoriser l'acceptation de projets ou de dispositifs sociotechniques qui ont le plus souvent été définis, voire entérinés auparavant par les porteurs de cette démarche. Il s'agit pour ces acteurs de produire une « participation raisonnable » (Barbier, 2002 : 37) de l'habitant-usager, par différents biais qui peuvent aller d'une simple discussion sur les compensations financières à mettre en place jusqu'à une négociation longue et coûteuse reposant sur une « coercition mutuelle » (Douglas, 1992). S'appuyant sur le cas de la collecte sélective des déchets, Rémi Barbier montre que son implantation a nécessité un brassage constant des formats, des dispositifs matériels, des circuits de financement, des réglementations, etc. afin de mettre en place ou de déplacer les rapports sociaux qui organisaient jusqu'alors la répartition des rôles, des responsabilités et des charges, jusqu'à obtenir une certaine compatibilité des identités sociales et stabiliser ainsi une régulation collective.

Cependant, dans cet attelage qui associe « acceptabilité sociale » et « ville intelligente », est-ce la ville qui ne serait pas ou serait enfin « intelligente », s'approchant ainsi d'un idéal urbain dont elle a toujours été investie, ou est-ce la technique qui a fait de la ville son terrain de jeu, « ses dispositifs se présentant

1. Voir, dans le même ouvrage, le texte de Claudia Marinica et Dimitris Kotzinos : « Protection de la vie privée des individus dans l'analyse de leurs trajectoires de déplacement ».

comme des solutions à des problèmes, comme des réponses à des besoins reformulés selon la grammaire même de ces techniques » (PUCA, 2014) ? Au-delà de la question de la réussite ou non de cette démarche, la « ville intelligente » inverse donc la mission confiée classiquement à l'« acceptabilité sociale ». Il ne s'agit plus seulement, en effet, de savoir comment rendre acceptable la « ville intelligente », comme on le dirait d'aménagements urbains ou territoriaux, mais aussi et surtout de voir les formes de gouvernabilité que produisent ces « villes intelligentes » face à la complexité des espaces urbains. L'enjeu est alors bien plus essentiel que celui d'un échec ou de la réussite d'un nouveau modèle technique et de son développement à travers le monde. Il s'agit ni plus ni moins que de comprendre la portée du croisement des forces de l'acceptabilité sociale avec celles des « villes intelligentes » sur nos démocraties toujours plus urbaines. Pour en prendre la mesure et y faire face concrètement, nous verrons pour quelles raisons il est urgent de poser sur chaque projet une triple question : pour qui, pourquoi et comment se font les « villes intelligentes » ?

Les forces de l'acceptabilité sociale

L'action publique urbaine et environnementale est censée reposer aujourd'hui sur la participation des « personnes concernées » afin de réduire les conflits et d'améliorer la qualité de la décision. Plusieurs finalités sont généralement assignées aux dispositifs participatifs. Ils doivent permettre, d'une part, d'incorporer un certain nombre de valeurs et d'intérêts du public dans le processus de prise de décision, et, d'autre part, de renforcer la confiance dans les institutions par le biais d'une éducation du public (Beierle, 1999).

La notion d'acceptabilité sociale émerge dans un tout autre contexte. Elle apparaît en effet dans les années 1980, par le biais de travaux de psychologie sociale qui avaient pour but de comprendre comment des objets technologiques nouveaux impliquant des évolutions comportementales pouvaient être acceptés par des usagers potentiels. Cette notion va accompagner ensuite

la mise en œuvre de travaux d'aménagement et d'urbanisme. Cela pour deux raisons :

- d'une part, la décentralisation et la fin de la planification ont provoqué une perte de légitimité des outils de gestion du territoire et de son développement. La préservation ou la création d'emplois ne suffisent plus à justifier n'importe quel projet, et la confusion des rôles entre puissance publique et acteurs privés qu'ils occasionnent suscite de la défiance ;
- d'autre part, les acteurs territoriaux n'arrivent plus à endiguer les contestations par la simple accusation « NIMBY[1] » lancée systématiquement contre les opposants aux projets d'aménagement à partir du début des années 1990.

Les dispositifs « participatifs » ne sont pas arrivés à surmonter cette « crise de l'aménagement », perceptible dès la fin des années 1990, en raison de la difficulté pour les pouvoirs publics de se dessaisir, même partiellement, de la maîtrise des projets, mais aussi par le fait que « l'évidence » de l'intérêt général qui s'imposait depuis la période de la reconstruction n'est plus de mise. « Au contraire, chaque projet semble devoir être justifié au cas par cas sans qu'un référentiel global s'impose d'emblée à l'ensemble des acteurs. » (Jobert, 1998 : 75) Alors que cette situation ne fait que s'amplifier, les contestations deviennent de plus en plus légitimes comme formes d'intervention dans le débat démocratique. Il s'avérait donc urgent :

- de légitimer les oppositions entre citoyens ordinaires et citoyens concernés, ou entre intérêt territorial et intérêts de proximité particuliers ;
- d'enrôler les acteurs sceptiques autour de compromis négociés sur la base de compensations, au nom, d'une part, du dépassement des conservatismes privés ou idéologiques et, d'autre part, d'un intérêt général imposé ;
- d'inclure les acteurs stratégiques (parties prenantes et groupes d'intérêts) de façon continue durant la réalisation du projet, afin d'en assurer la bonne fin.

1. NIMBY : Not in my backyard (« pas dans mon arrière-cour »).

C'est dans ce contexte, où les porteurs de projet sont contraints d'être des « assembleurs » d'intérêts et de légitimités, que va se développer la notion d'acceptabilité sociale, dont l'interprétation est le plus souvent limitée à la médiation et à la résolution de conflits, avec comme hypothèse jamais discutée que le projet ou l'objet qui est soumis à un dispositif d'acceptabilité sociale est à la fois nécessaire et légitime, et qu'il est ou qu'il sera réalisé (Raufflet, 2014).

C'est assez récemment que cette notion d'acceptabilité sociale va faire son entrée comme objet de recherche en sciences humaines et sociales. Les chercheurs souhaitent ainsi rendre compte des problèmes d'acceptation de projets d'aménagement liés notamment aux infrastructures de transport et de production d'énergie, mais aussi, pour certains, susciter la mise en place de dispositifs moins descendants que ceux envisagés par les maîtres d'ouvrage de ces projets.

De nombreuses définitions de l'acceptabilité sociale circulent. Pour Yann Fournis et Marie-José Fortin, il s'agit d'un

> processus d'évaluation politique d'un projet [sociotechnique] mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnelles reconnus légitimes, car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés. (Fortin & Fournis, 2013 : 5)

Malgré ce caractère relatif et flou, la notion d'acceptabilité sociale est utilisée par de nombreux acteurs représentant des intérêts publics ou privés qui la considèrent comme naturelle. Elle suscite pourtant, au minimum, de l'embarras chez les chercheurs. Cette notion comporte en effet une forte charge normative, alors même qu'elle est encore très peu stabilisée dans le champ scientifique (Boissonade *et al.*, 2016). A-t-elle donc un quelconque sens scientifique ou s'agit-il exclusivement d'une catégorie de la pratique ?

Poser l'acceptabilité sociale comme un problème à résoudre permet d'ouvrir l'assemblage des dispositifs sociotechniques habituellement considérés comme allant de soi, pour mettre en évidence ses effets potentiels. Rémi Barbier et Alain Nadaï (2015) montrent en effet que, sur le fond, ces épreuves d'acceptabilité demeurent particulièrement ambivalentes, tant elles sont soumises aux usages sociaux de cette expression et aux cadrages potentiellement très orientés dont elle peut faire l'objet en situation. Mais l'enjeu du croisement entre « villes intelligentes » et « acceptabilité sociale » est de déborder cette « question, attendue, de savoir "qui" gouverne, [pour se demander] également "qu'est-ce qui sera gouverné" ? » (Danielou et Ménard, 2015).

Les forces de la « ville intelligente »

Le succès et la diffusion de la notion de « ville intelligente » se nourrissent de la force sociale des discours qui la précèdent (Blondiaux, 2008). Les acteurs publics (et urbains) sont, en effet, toujours en quête des « bons instruments » (Lascoumes & Laborier, 2011) pour :

- répondre à un impératif de mise en cohérence de sociétés de plus en plus complexes, qui reposent sur une division fonctionnelle de plus en plus grande ;
- fabriquer de la décision en surmontant l'impossibilité de faire consensus dans des sociétés de plus en plus divisées où les visions du bien et du juste sont multiples. Il est impossible, en effet, de transcender ces divisions par la référence à un principe supérieur commun, comme l'ont fait auparavant l'Église, puis l'État ;
- donner aux citoyens ordinaires les instruments nécessaires pour produire par eux-mêmes des actions et des connaissances originales, alors même que nos sociétés sont marquées par le risque et la montée des incertitudes ;
- démultiplier les possibilités de configuration des sociabilités et de recréer ainsi un « lien social » par la connexion, susceptible

de contrer la montée des formes de repli individualiste qui produisent un déclin de la « confiance » entre les individus et envers les institutions ;

- créer des dispositifs amonts et réactifs, capables de prévenir les contestations de citoyens qui se mobilisent dès lors que leurs intérêts immédiats sont en jeu ;
- trouver, pour les acteurs publics, d'autres stratégies que le modèle autoritaire et vertical délégitimé en raison de la crise de l'intérêt général, pour agir face à des sociétés devenues ingouvernables.

Paradoxalement, bien qu'elle offre un certain nombre de « solutions » à ces problèmes, la « ville intelligente » désidéologise et dépolitise en apparence le projet urbain, en développant, comme la « ville durable » l'avait fait avant elle, l'idée selon laquelle le projet urbain est naturellement, de manière systémique, au service de tous. Ce « solutionnisme », qui offre des solutions sans réinterroger la nature des problèmes, traverse notamment « les sciences économiques, la psychologie comportementale et les neurosciences (Morozov, 2013 : 343) » (Broca, 2014), et il est congruent avec l'approche spatialiste qui imprègne l'urbanisme depuis toujours, fragmentant le fait urbain pour ensuite tenter de le recomposer à dessein[1]. Cependant, les dispositifs mis en œuvre au titre de la « ville intelligente » réalisent un travail de réencodage de la complexité qui ambitionne d'aller plus loin encore, pour :

- rendre l'ensemble des questions environnementales acceptables aux intérêts marchands, en transformant en *datas* les facteurs de nuisances, et en algorithmes leur interprétation ;
- euphémiser les conflits et marginaliser les acteurs radicaux en industrialisant la production des solutions, seule à même de répondre à l'urgence des défis qui sont posés ;
- réenchasser la singularité du domestique dans la globalité des enjeux planétaires et environnementaux, par la production décentralisée d'énergie électrique par exemple.

1. Voir, dans le même ouvrage, le texte de Didier Desponds : « Être ou ne pas être un « territoire intelligent » : vers l'accentuation d'anciennes fractures ou (et) l'émergence de nouvelles ? ».

C'est du moins le souhait des puissants acteurs qui portent la « ville intelligente ». Toutefois, le réel humain et non humain résiste. L'« effet rebond », qui apparaît généralement lorsqu'une technologie abolit des limites antérieures (monétaires, temporelles, sociales, physiques, liées à l'effort, au danger, à l'organisation, etc.), montre que les effets de cette « intelligence » restent fragiles. Dans ce cas de figure, l'augmentation de l'efficacité de cette technologie est en effet partiellement ou complètement compensée par les changements de comportement qu'elle a entraînés. Le prochain défi pour ces acteurs est donc d'intégrer le politique à cette « tyrannie de l'efficacité », d'où l'intérêt de ces acteurs pour les dispositifs d'« acceptabilité sociale ». Mais dans quelle mesure ces derniers seront-ils capables de nous donner des prises pour rendre nos villes discutables, afin de remettre à sa place l'« intelligence » qu'elles invoquent[1] ?

« Villes intelligentes » et acceptabilité sociale

Alors que les méthodes d'acceptabilité sociale visaient au départ à prédire et à changer le comportement des utilisateurs face à des objets ou à des dispositifs technologiques, avec les « villes intelligentes » ces méthodes sont sollicitées aujourd'hui pour faire face à des risques et à des échelles bien plus larges. Pour les porteurs de la « ville intelligente », lorsqu'on évoque les conséquences du traitement des informations collectées par la géolocalisation, il s'agit moins, en effet, de mesurer ou d'atteindre un degré d'acceptabilité qui permette de moduler les dispositifs à mettre en place, que d'échapper à une menace, celle d'une inacceptabilité radicale, capable de remettre en cause des décisions de nature systémique, caractéristiques des « villes intelligentes » (VLS [Vélos en libre service], Linky, etc.). Donc, pour les populations et la plupart des acteurs urbains, plus les capacités des réseaux intelligents se renforcent et plus s'éloigne la capacité de

1. Voir, dans le même ouvrage, le texte d'Élodie Gontier : « L'intelligence territoriale, pierre angulaire du dispositif des "smart grids" ».

ces populations et de ces acteurs à produire un savoir selon des conventions qui leur permettent de l'interpréter afin de lui donner un sens (Desrosières, 2014). Cela alors même, nous l'avons vu dans le texte précédent, que la « ville intelligente » était censée contribuer de manière déterminante à la résolution des demandes et des défis auxquels sont soumises nos sociétés complexes.

Si l'on prend l'exemple de la question environnementale, très prégnante dès que l'on évoque les défis auxquels est censée répondre la « ville intelligente », l'exemple japonais des *smart communities* montre que même si l'impact environnemental des comportements est mis en avant, par la production de CO_2 notamment, les « villes intelligentes » convoquent d'autres ressorts liés au confort, à la sécurité, la commodité et l'amusement, ainsi qu'à la norme sociale, à l'aide de comparaisons et de classements entre les ménages. Il s'agit donc d'une acceptation passive qui tolère l'introduction de nouveaux équipements et la collecte de données privées, mais aussi d'une acceptation active lorsque l'on consent à « jouer le jeu » en intériorisant le dispositif dans son comportement de consommation (Sauter & Watson, 2007 ; Granier, 2015). Il ne s'agit donc plus d'accepter, mais au contraire de procéder par soi-même. Même si l'on peut penser, comme l'architecte Dominique Alba (Lucchese, 2017) que « la *smart city* n'aime pas ceux qui n'ont pas de projet [et que] la technologie n'offre d'opportunités qu'à ceux qui sont capables intellectuellement et culturellement d'initiatives liées à ces réseaux » avec les « villes intelligentes », l'acceptabilité sociale joue des frontières entre approbation et assentiment. Comme avec les *nudges*, elle cherche à contourner les résistances en évitant l'écueil de l'injonction autoritaire.

Donc, non seulement les porteurs des projets de « ville durable » qui mettent en œuvre des démarches d'« acceptabilité sociale » visent ainsi à échapper à la menace d'une inacceptabilité radicale, mais aussi ces démarches visent moins une réorientation volontaire des comportements qu'à justifier l'existence même des dispositifs et des projets urbains « intelligents » par le fait qu'ils permettent de conforter les comportements existants.

Conclusion

Si l'acceptabilité sociale est habituellement convoquée pour faciliter la mise en œuvre des « villes intelligentes », mais si inversement, les « villes intelligentes » sont aussi sollicitées pour produire un mode de gouvernance et d'acceptabilité particulier des espaces urbains, ces « villes intelligentes » doivent-elles conforter l'« acceptabilité » des politiques urbaines ou donner des prises pour les rendre « discutables » ?

Cette question fait directement écho à la citation de Gilbert Simondon posée en exergue de ce texte et aux limites du travail de réencodage de la complexité que propose aujourd'hui la « ville intelligente ». Face aux menaces d'inacceptabilité, les porteurs de la « ville intelligente » souhaitent intégrer le politique – la « culture », dirait Simondon – à cette « tyrannie de l'efficacité ». Les « épreuves d'acceptabilité » (Barbier & Nadaï, 2015) demeurent fondamentalement ambivalentes et sont sources d'incertitudes ; elles devraient donc permettre au politique d'émerger en leur sein. Cependant, leur croisement avec les projets de « ville intelligente » amenuise la capacité des populations et des acteurs concernés à produire un savoir selon des conventions qui leur permettraient de l'interpréter afin de lui donner un sens. L'« acceptabilité sociale » ne vise pas ici, en effet, une réorientation volontaire des comportements, mais elle cherche au contraire à justifier l'existence même des dispositifs et des projets urbains « intelligents » par le fait qu'ils permettent de conforter les comportements existants.

La « ville intelligente » retourne donc la question qui était posée initialement à l'« acceptabilité sociale ». Il ne s'agit pas seulement de savoir comment rendre acceptable la « ville intelligente », comme on le dirait de la « ville durable » ou d'aménagements urbains ou territoriaux, mais aussi et surtout de comprendre dans quelle mesure les « villes intelligentes » produisent des modes de consentement particuliers vis-à-vis des espaces urbains, qui rendent plus difficile l'exercice démocratique. Prendre au sérieux ce retournement anthropologique nécessite

donc pour les acteurs, les publics et les chercheurs, de se poser sur chaque projet les questions suivantes : pour qui, pourquoi et comment ce projet-ci de « ville intelligente », sur ce territoire-là, est-il susceptible de produire avant tout du consentement ? Comment pourrait-on poser sur ce territoire-là, une culture, c'est-à-dire une « relation de réciprocité d'échanges » entre les populations, les acteurs urbains et les objets techniques, afin d'opérer « un couplage entre la pensée humaine et la nature » ?